



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-02-04

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION
DU CIMETIERE**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le cimetière actuel de la commune de Sisteron arrivant à saturation avec très peu de concessions disponibles, oblige la municipalité à réaliser l'agrandissement du cimetière existant afin de répondre dignement aux attentes des administrés.

CONSIDERANT que la ville de Sisteron arrive à la limite de la capacité du cimetière,

CONSIDERANT que de nouveaux caveaux ne peuvent être aménagés dans l'espace existant du cimetière

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir une extension du site du cimetière afin d'installer de nouveaux caveaux et de répondre à la fois aux obligations de la commune et aux besoins de la population.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » une aide financière d'un montant de 200 000€ pour la réalisation des travaux d'extension du cimetière de Sisteron.

ARTICLE 2 : Plan de financement de l'opération, les montants sont exprimés hors taxe

Région	Autofinancement commune	TOTAL
200 000€	240 000€	440 000€
45%	55%	100%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 23 février 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU